



Abrogation ajournement naturalisation

Par **David297**, le **29/07/2020** à **00:45**

bonjour j'ai reçu en mars un ajournement de ma demande de naturalisation motif outrage a agent dépositaire de l'autorité publique j'ai dépassé le délai pour un recours j'étais sorti de cette accusation par un rappel à la loi j'aimerais faire une abrogation a cette décision à qui m'adresser ? Merci

Par **youris**, le **29/07/2020** à **09:39**

bonjour,
l'octroi de la nationalité française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.
Si la réponse à votre demande est un ajournement, vous devez attendre le délai mentionné qui est généralement de 2 ans.
comme vous n'avez pas déposé de recours, vous devez attendre le délai d'ajournement.
Salutations